

# TERMIFUGE K

*Termifuge K complète l'efficacité des barrières physico-chimiques de la gamme Adkalis.*

**Produit de protection du béton**  
**Barrière Anti-termites**  
**Préparation prête à l'emploi**

Fonction	Emploi	Catégorie d'utilisateurs
Hydrofuge	Protection de surface des bétons neufs Imperméabilisation des soubassements enterrés en béton ou en acier	Professionnel
Anti-termites	Traitement préventif anti-termites avant construction Protection de la périmétrie, des murs de soubassement, des traversées de dalle	

## Propriétés physico-chimiques

Revêtement noir mono composant en phase aqueuse

Aspect : liquide

Densité (20°C) : 1 kg/L

Point éclair : >60°C (inflammable)

Substance active biocide :

- Perméthrine
- Diflubenzuron
- Geraniol

## Efficacité

Protection anti-termite et hydrofuge des murs de fondations.

**Protection du béton** 

TERMIFUGE K protège les ouvrages enterrés et semi-enterrés en béton.

TERMIFUGE K imperméabilise les soubassements enterrés en blocs de béton ou en béton brut de décoffrage / acier.

TERMIFUGE K forme sur le support sur lequel il est appliqué une couche protectrice continue, fortement adhérente, dont les performances permettent de garantir une protection contre toute pénétration (Protection de la périmétrie – murs de soubassement – traversée de dalle).

TERMIFUGE K assure une protection de la surface du béton contre les infiltrations liquides.

TERMIFUGE K résiste à la pénétration de l'eau et est perméable à la vapeur d'eau.

- un contrôle de la teneur en eau du béton
- une augmentation de la résistivité du béton

Plus la quantité d'humidité résiduelle dans les pores du béton est faible, plus la résistivité du béton est élevée.

TERMIFUGE K assure une protection contre la corrosion, vis à vis des aciers, par la limitation de la teneur en eau dans le béton

### Protection anti-termites

Revêtement anti-termites pré-construction, application verticale et horizontale sur maçonneries et au niveau des réservations selon accessibilité.

Efficacité anti-termites : Léthale par contact et barrière efficace au passage des termites.

Le produit doit être utilisé en association avec les barrières physico-chimiques en pré-construction (liste des références commerciales sur [www.adkalis.com](http://www.adkalis.com)), conformément à nos manuels de pose..

Veillez contacter notre service technique pour toutes informations relatives à l'utilisation de nos produits.



Mise à jour : Avril 2023

Adkalis – Groupe Berkem  
 20 rue Jean Duvert – 33290 BLANQUEFORT  
 Tel: 33 (0)5 64 31 06 60  
[www.adkalis.com](http://www.adkalis.com)



## Application

---

TERMIFUGE-K s'applique sur supports secs et dépoussiérés, en 2 couches croisées, à la brosse ou au rouleau.

L'application de la deuxième couche doit se faire lorsque la première est bien sèche.

Ne pas appliquer si risque de pluie avant le séchage complet du produit.

L'effet est immédiat dès son application.

Se référer au manuel de pose.

## Nettoyage du matériel

---

Rincer le matériel et les équipements (produit non séché) à l'eau.

## Consommation

---

300-400 g/m<sup>2</sup>

Les consommations de TERMIFUGE-K varient suivant la porosité du support et le mode d'application.

## Séchage-Fixation

---

Séchage : 24h (en fonction des conditions atmosphériques).

## Sécurité de l'utilisateur et Environnement

---

**Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.**

### Classification-Etiquetage

Se référer à la Fiche de Données de Sécurité.

### Sécurité de l'utilisateur

Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.

Eviter tout contact avec la peau.

### Stockage

Conserver le récipient d'origine hermétiquement fermé et dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Conserver le produit dans des conditions standards de température à l'abri du gel.

Veillez à une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker sur aire étanche ou sur zone de rétention.

### Environnement

Le résidu de produit, l'emballage et tout autre déchet lié au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet, et traités en centre spécialisé conformément à la réglementation en vigueur.

Les pertes liées à l'application du produit doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Les déchets de chantiers doivent être transportés en véhicule fermé ou bâché.

*Les informations contenues dans ce document sont destinées à aider les utilisateurs. Elles ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité du Groupe BERKEM, les conditions d'emploi échappant à son contrôle. Les caractéristiques citées des produits fabriqués dépendent des conditions de conservation et de mise en œuvre. Les renseignements que nous donnons reflètent la réglementation en vigueur et les connaissances techniques que nous avons acquises à la date de la notification de la présente fiche. Avant toute mise en œuvre, s'assurer que la présente fiche technique n'a pas été modifiée par une édition plus récente susceptible de prendre en compte des données nouvelles.*

Mise à jour : Avril 2023

Adkalis – Groupe Berkem  
20 rue Jean Duvert – 33290 BLANQUEFORT  
Tel: 33 (0)5 64 31 06 60  
www.adkalis.com